



**RENCONTRE INSTITUTIONNELLE « RAN'EAU » 2017**

# **« L'ÉNERGIE SOLAIRE ET L'ADDUCTION D'EAU POTABLE À MADAGASCAR »**

*Présentée par*

**Madame RAMAHERISON Zo Aina Angelica**

**DIRECTEUR DE LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU**

**MINISTÈRE DE L'EAU, DE L'ÉNERGIE ET DES HYDROCARBURES**

# PLAN

- **CONTEXTE**
- **RAPPROCHEMENT DES SECTEURS EAU ET ÉNERGIE**  
**OBJECTIFS DE SYNERGIES - VISION**
- **SITUATION ACTUELLE DES POMPAGES SOLAIRES À**  
**MADAGASCAR**
- **GESTION ET PÉRENNISATION DES INFRASTRUCTURES EAH**
- **STRATÉGIE EN VUE RELATIVE A LA TECHNOLOGIE SOLAIRE**

## CONTEXTE

- **Mission du M.E.E.H sur la conception et la mise en œuvre de la politique nationale de l'Eau, de la Politique nationale en matière de l'Assainissement , de la Politique Nationale de l'Energie ainsi que celle des Hydrocarbures du Gouvernement (Décret n°2017/276)**
- **Mission du M.E.E.H sur la veille à l'harmonisation et à la coordination des actions et des interventions au niveau national**
- **Lancement des projets Eau associés à l'utilisation des énergies renouvelables par le Ministère**

# RAPPROCHEMENT DES SECTEURS EAU ET ENERGIE :

## OBJECTIFS DES SYNERGIES - VISION

- **Volonté du Gouvernement Malagasy en vue du rapprochement des secteurs de l'Eau et de l'Energie au niveau institutionnel afin de développer les synergies des actions pour réaliser ces politiques nationales**
- **Vision des objectifs 6 et 7 de l'ODD:**
  - «Garantir l'accès de tous à l'Eau et à l'Assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau »,
  - «Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ».

# **SITUATION ACTUELLE DES POMPAGES SOLAIRES À MADAGASCAR**

- **Projet AEPP avec JICA dans les Région du Sud Ouest**
- **Projet AEPP avec UNICEF dans ses zones  
d'intervention (Exemple: Sud Ouest , Androy ,  
Anosy, Sud Est , Boeny...)**
- **Projet AEP (chloration) avec GRET MEDDEA dans  
ses zones d'intervention ( Région Analanjirofo )**

# **GESTION ET PÉRENNISATION DES INFRASTRUCTURES EAH**

**CADRE LEGAL DE ROLES ET RESPONSABILITES DES  
COMMUNES DANS LE SECTEUR EAH**

## 1.CODE DE L'EAU:

### ■ Service public:

**ARTICLE 39** : L'approvisionnement du public en eau potable et l'accès à l'assainissement collectif des eaux usées domestiques sont un **service public communal**.

### ■ Maitrise d'ouvrage:

**ARTICLE 41** : Le maître d'ouvrage est l'autorité publique responsable vis-à-vis des usagers du service public de l'eau et de l'assainissement, sur une aire géographique donnée.

**Les communes rurales et urbaines sont les maîtres d'ouvrages des systèmes d'approvisionnement en eau potable et**

## 2. MISSION ET RESPONSABILITÉS DU MAITRE D'OUVRAGE

- ✓ Article 9 : Tout Maître d'ouvrage d'un Service Public de l'Eau a l'obligation d'assurer le **développement du service universel** de l'approvisionnement en Eau potable et d'assainissement collectif des eaux usées domestiques.
- ✓ Article 14 : Les responsabilités du Maître d'ouvrage du Service Public de l'Eau sont :
  1. **L'organisation du service public** et, en particulier, du service universel d'approvisionnement en Eau potable.
  2. **La préservation du domaine public** placé sous sa dépendance.
  3. **Le lancement des appels d'offres des Délégations de gestion** de service public, la négociation et la conclusion de tous les contrats de Délégation de gestion ainsi que de leurs avenants, y compris ceux passés de gré à gré.
  4. **Le contrôle de la gestion du service public** dans le cadre du contrat de Délégation de gestion.
  5. **L'établissement des plans d'investissement, la recherche et la mise en place des financements** octroyés par l'Etat pour exécuter les investissements qui sont à la charge du Maître d'ouvrage, le lancement des procédures de dévolutions des marchés d'études et de travaux, l'engagement des marchés correspondants et l'ordonnancement des paiements de ces marchés.
  6. **L'approbation des plans d'investissements** des Systèmes d'eau, dont le financement et la réalisation sont à la charge des Gestionnaires délégués.
  7. La gestion du « fonds de branchement »
  8. **La garantie de l'équilibre financier par application de l'article 54 du Code de l'Eau**

# STRATEGIE EN VUE RELATIVE A LA TECHNOLOGIE SOLAIRE

- Nouvelle ***Politique de l'Énergie (NPE) 2015-2030***
  - ✓ 85 % du mix énergétique dominé par les énergies renouvelables
  - ✓ Établir un cadre institutionnel et réglementaire adapté à la nouvelle dynamique du secteur
  - ✓ attirer les investissements privés nationaux et internationaux
- Elaborer ***un Programme Sectoriel (PS-EAH)*** à partir du BPOR qui adresse les iniquités et assure un accès universel
- Elaborer ***un Plan National d'Investissement (PN-EAH)*** et une stratégie de financement du secteur pour accomplir les ODD

# MERCI DE VOTRE ATTENTION

